

## Marques longitudinales et transversales pour les voies cyclables

Type de marque	Dimensions	Couleur
Ligne axiale		Jaune
Ligne de rive		Blanche
Lignes de séparation		Blanche
Ligne d'arrêt		Blanche
Sas vélo		Verte
Bandes de passage pour personnes sur la voie cyclable		Jaune
Lignes de passage pour bicyclettes aux intersections contrôlées et dans les zones d'entrecroisement		Blanche

① La distance entre les bandes ou entre les blocs correspond à la largeur de la voie cyclable.

### Note :

- les cotes sont en millimètres.

## Marques longitudinales et transversales pour les voies cyclables (suite)

Type de marque	Dimensions	Couleur
Lignes de passage pour bicyclettes si $V < 70$ km/h		Blanche ou jaune
Bandes de passage pour bicyclettes si $V \geq 70$ km/h		Jaune
Bandes de <sup>②</sup> passage pour personnes (piétons et cyclistes) aux intersections contrôlées		Blanche

① La distance entre les bandes ou entre les blocs correspond à la largeur de la voie cyclable.

② Les lignes blanches du passage pour personnes peuvent être remplacées par des bandes blanches conformes à l'annexe A du chapitre 6 « Marques sur la chaussée » du présent tome.

### Note :

- les cotes sont en millimètres.

## Marques longitudinales et transversales pour les voies cyclables (*suite et fin*)

Type de marque	Dimensions	Couleur
Bandes de passage pour personnes (piétons et cyclistes) aux intersections non contrôlées		Jaune
Accès public fréquenté		Blanche

① La distance entre les bandes ou entre les blocs correspond à la largeur de la voie cyclable.

**Note :**

- les cotes sont en millimètres.